

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 01/2015

Objet : Transfert de la compétence du contrôle des assainissements non collectif

L'an deux mille quinze le douze janvier, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 14 - Votants : 15 - Pour : 15 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH.

Secrétaire de Séance : Marylène GACHET.

Date de convocation : 06 janvier 2015

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-8, L.2224-9 ;
- Vu l'arrêté du 06 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif ;
- Considérant l'obligation faite aux communes de prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif au plus tard le 31 décembre 2005 ;
- Considérant la nécessité de vérifier pour les installations neuves ou réhabilités la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages ;
- Considérant la nécessité de vérifier périodiquement le bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Décide de transférer la compétence du contrôle des assainissements non collectif au Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement de la région de GRIGNOLS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

A Grignols, le 19 janvier 2015.

Le Maire
Jean Pierre BAILLÉ.